

NOUVEL INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

des informations quotidiennes, plus près
de chez vous



CONTACT PRESSE

Atmo Réunion
Fabien Georgel
Mob. : 06 92 61 92 79
Tel. : 02 62 28 39 40
contact@atmo-reunion.net
www.atmo-reunion.net

» POURQUOI L'INDICE ÉVOLUE ?

Chaque jour, Atmo Réunion calcule et diffuse un indice de la qualité de l'air : l'indice ATMO. Celui-ci permet de visualiser sur une échelle, **en un coup d'œil** les prévisions de la qualité de l'air du jour et du lendemain. Les modalités de cet indice, défini par l'Etat en concertation avec les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, sont précisées dans un arrêté ministériel datant de [2004](#).

Depuis 26 ans, l'indice de l'air a peu évolué. Pour être plus représentatif de la qualité de l'air actuelle et mieux la décrire, l'indicateur nécessitait une révision.

En réponse aux attentes de plus en plus fortes du public sur la qualité de l'air, **les modalités de l'indice ont évolué**, définies dans l'Arrêté du [10 juillet 2020](#).

Cette évolution, appliquée dans plusieurs territoires, est maintenant effective à La Réunion.

Le nouvel indice agira comme un nouveau thermomètre avec une nouvelle graduation : il donnera une représentation différente de la qualité de l'air avec une **information au plus près de chez vous**, en s'alignant avec les **enjeux sanitaires**.

UN NOUVEL INDICE DE LA
QUALITÉ DE L'AIR
À LA RÉUNION
LE 3 SEPTEMBRE 2026

Quelles sont les nouveautés de ce nouvel indice ?

Comment ces évolutions vont-elles se traduire sur les territoires ?

Qu'est-ce que cela peut changer dans votre quotidien ?

SUIVEZ LE GUIDE

» L'INDICE DE L'AIR : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Nouvel indice de l'air

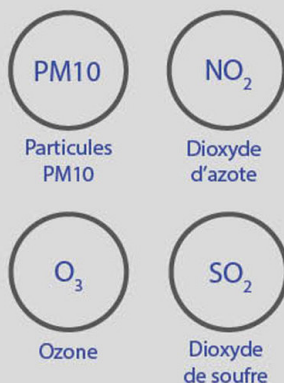
Indice actuel

3 Agglomérations
de + de 100 000
habitants

Indice chiffré
de 1 à 10

Mesures

4
polluants
intégrés



Nouvel indice

Indice
à l'échelle de la commune
24 communes



6 qualificatifs
couleurs

Bon

Moyen

Dégradé

Mauvais

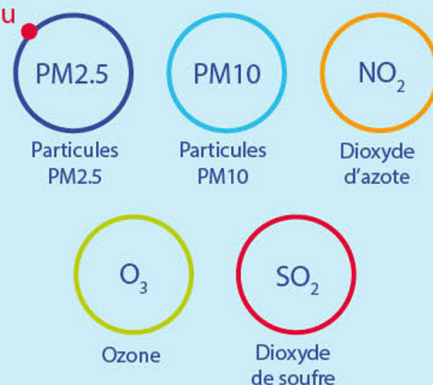
Très mauvais

Extrêmement
mauvais

Modélisation

5
polluants
intégrés

Nouveau



- Particules PM2.5 : inférieures à 2.5 micromètres (µm)
- Particules PM10 : inférieures à 10 micromètres (µm)

Principaux changements liés au nouvel indice de l'air.
Comparaison de l'indice actuel et du nouvel indice.

1^{ère} INFO

UNE INFO AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE

INDICE ACTUEL

3 Agglomérations
de + de 100 000
habitants

NOUVEL INDICE

Indice
à l'échelle de la commune
24 communes



EN SAVOIR PLUS

Un indice à l'échelle de toute l'île

- Le nouvel indice Atmo évolue et couvre l'ensemble de La Réunion.
- Dès le 3 septembre, retrouvez l'état de la qualité de l'air au plus près de chez vous, sur **l'ensemble de La Réunion**.
- Calculées jusqu'à présent pour les 3 principales agglomérations de la région, à partir des mesures de nos stations, les prévisions de la qualité de l'air pour le jour-même et le lendemain seront disponibles grâce aux méthodes de modélisation et d'agrégation spatiale.

Nouvel indice de l'air - Evolution des cartes d'indice



Nouvel indice



Cartes fictives, ne reflétant pas la situation de la qualité de l'air de ce jour

2^{ème} INFO

UNE INFO SIMPLIFIÉE

INDICE ACTUEL

Indice chiffré
de 1 à 10

Un **adjectif associé au chiffre** + un **code couleur** complémentaire

NOUVEL INDICE

6 qualificatifs
couleurs

Bon

Moyen

Dégradé

Mauvais

Très mauvais

Extrêmement mauvais

Un **adjectif associé à une couleur**

EN SAVOIR PLUS

Plus clair, plus simple à comprendre !

- Exit l'indice chiffré, la qualité de l'air sera désormais représentée par un **code couleur** et **6 qualificatifs** associés respectivement à une couleur :
bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais, extrêmement mauvais
- Les qualificatifs du nouvel indice sont plus stricts que ceux de l'indice actuel avec l'ajout d'une classe « extrêmement mauvais » et la suppression de « très bon »
- Sur certains supports, des smileys, proposés par le Ministère de la Transition Ecologique, pourront être utilisés pour qualifier la qualité de l'air
- Le nouvel indice est une représentation simplifiée de la qualité de l'air quotidienne en situation « de fond », c'est-à-dire éloignée des sources spécifiques de pollution comme les axes de trafic routier, par exemple.
- Cet indice est calculé par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, à partir des cartes modélisées (intégrant les données d'observation des stations de fond, des données météorologiques, des émissions de polluants régionales issues de l'inventaire et des données issues de plateforme externes de prévision de la qualité de l'air). Les modalités de calcul de cet indice sont précisées dans l'arrêté du [10 juillet 2020](#) relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant.

Concrètement, qu'est-ce que cet indice peut changer pour mon quotidien ?

Avec ce nouvel indice qui donne un état de la qualité de l'air extérieur à une échelle plus régionale, les citoyens pourront être mieux informés sur la qualité de l'air.

L'indice est un outil d'information et de sensibilisation.

Les prévisions d'indice pour le jour même et le lendemain seront diffusées chaque jour.

Bon

Moyen

Dégradé

Mauvais

Très mauvais

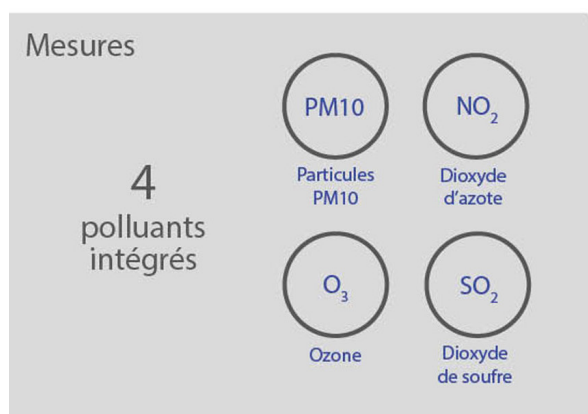
Extrêmement
mauvais

Codes couleurs et qualificatifs du nouvel indice

3^{ème} INFO

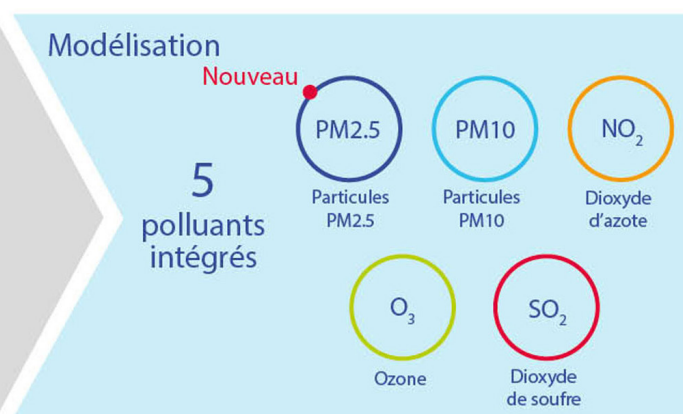
UNE INFO LIÉE AUX ENJEUX SANITAIRES

INDICE ACTUEL



Calculé à partir des **concentrations journalières** (PM10) et horaires (autres polluants) mesurées par les stations représentatives de la pollution de fond

NOUVEL INDICE



Prévisions quotidiennes ajustées selon les dernières mesures en station, les émissions polluantes et les données météorologiques.

EN SAVOIR PLUS

L'entrée des particules PM2.5 dans l'indice

Jusqu'à maintenant, **4 polluants** étaient pris en compte dans le calcul de l'indice : les particules PM10, le dioxyde d'azote, l'ozone et le dioxyde de soufre. En plus de ces 4 polluants, l'indice intégrera désormais les **particules fines PM2.5** (inférieures à 2,5 micromètres) ; une nouveauté pour être plus représentatif de l'état de la qualité de l'air, en réponse aux **enjeux sanitaires, et donc plus en phase avec les préoccupations des citoyens**.

La méthode de calcul ?

Un sous-indice est calculé pour chaque polluant, avec son qualificatif correspondant, en fonction des concentrations prévues (tableau d'équivalence en page suivante). Chaque sous-indice est déterminé à partir de la concentration maximale du polluant considéré sur le territoire (déclinaison de l'indice par commune à La Réunion) :

- Pour les particules fines inférieures à 10 micromètres - les PM10 : le maximum des moyennes journalières ;
- Pour les particules fines inférieures à 2,5 micromètres - PM2.5 : le maximum des moyennes journalières ;
- Pour le dioxyde d'azote (NO₂) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour (comme pour l'ancien indice) ;
- L'ozone (O₃) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour ;
- Le dioxyde de soufre (SO₂) : le maximum des concentrations maximales horaires du jour.

3^{ème} INFO

UNE INFO LIÉE AUX ENJEUX SANITAIRES

EN SAVOIR PLUS

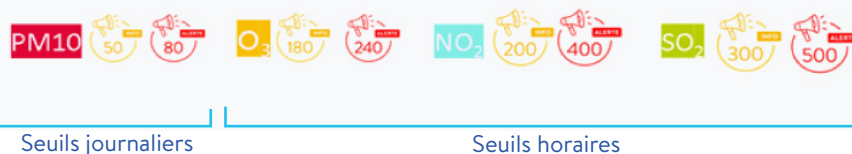
- Le qualificatif global de l'indice ATMO diffusé correspond au qualificatif le plus négatif des 5 polluants considérés pour le jour donné
 - Le nouvel indice est basé sur les seuils de concentrations en vigueur, plus exigeants que les seuils précédents.
 - L'abaissement des seuils de concentrations peut entraîner des indices de l'air «**moyens**» **plus fréquents qu'actuellement**.
- Ceci ne traduit pas systématiquement une dégradation de la qualité de l'air, mais est lié au **changement de méthode de calcul**.

Seuils et qualificatifs
du nouvel indice
(valeurs par polluant
en microgramme
par mètre cube d'air)

		BON	MOYEN	DÉGRADÉ	MAUVAIS	TRÈS MAUVAIS	EXTRÊMEMENT MAUVAIS
Moyenne journalière	PM2,5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	> 150
Max horaire journalier	NO ₂	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	> 340
Max horaire journalier	O ₃	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	> 380
Max horaire journalier	SO ₂	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750

*Concentrations µg/m³

Seuils des dispositifs
préfectoraux d'information
et d'alerte
(valeurs par polluant
en microgramme
par mètre cube d'air)



LÉGENDE

POLLUANTS ENTRANTS DANS LE CALCUL DE L'INDICE DE L'AIR :

- PM 2.5 = Particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres
- PM 10 = Particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres
- O₃ = Ozone
- NO₂ = Dioxyde d'azote
- SO₂ = Dioxyde de soufre

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Un indice de l'air qualifié de « moyen » plus fréquent

L'explication ?

Des seuils réglementaires plus bas et un changement de calcul !

Cela ne signifiera pas que la qualité de l'air s'est dégradée en 2026.

Globalement, la qualité de l'air a tendance à s'améliorer depuis 10 ans, avec une diminution des concentrations de polluants (particules et dioxyde d'azote), excepté pour l'ozone.

Par rapport à l'ancien indice, les seuils ont été revus, conduisant à des changements de classification.

L'abaissement de ces seuils aura pour conséquence une augmentation significative du nombre de jours avec le qualificatif «moyen».

- **Actuellement**, la qualité de l'air est majoritairement qualifiée comme « **très bonne** » à « **bonne** » la majorité de l'année.
- Avec cette évolution de l'indice, le qualificatif « **moyen** » sera plus fréquent.
- Les zones rurales seront également concernées par ces prévisions de qualité de l'air. Certains jours, notamment, l'indice de l'air pourrait y être moins bon qu'en zone urbaine en lien avec des concentrations d'ozone plus élevées.

Attention ! Cela ne traduit pas une dégradation systématique de la qualité de l'air entre ces deux périodes, mais plutôt une conséquence de l'abaissement des seuils ainsi que de l'intégration des particules PM2.5 dans la nouvelle méthode.

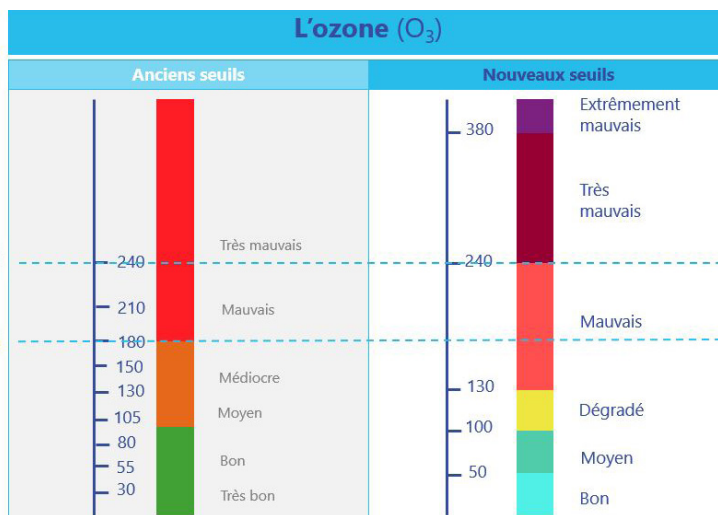
UN INDICE À DIFFÉRENCIER DES ÉPISODES DE POLLUTION

L'indice ATMO vise à apporter une **information synthétique quotidienne sur l'état de la qualité de l'air** sur un territoire donné: il ne sert pas à déclencher des mesures de gestion des épisodes de pollution comme la limitation des vitesses sur certains axes, la circulation différenciée ou encore l'interdiction pour certains industriels d'effectuer certaines tâches jugées trop émettrices de polluants.

Ainsi, dans l'exemple de l'ozone, le seuil à partir duquel les préfets peuvent prendre des mesures est de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, quand les concentrations correspondant au qualificatif « mauvais » sont comprises entre 130-240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. On comprend dès lors que **pour une concentration en ozone comprise entre 130 et 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, l'indice ATMO sera affiché comme « mauvais » sans pour autant que les préfets concernés n'aient une base juridique pour agir.** En fonction de la situation, une communication adaptée sera mise en place pour permettre aux personnes concernées d'adopter des comportements favorables à leur santé. Les échelles ci-contre montrent, pour l'ozone, les seuils du nouvel indice de l'air et ceux du dispositif préfectoral d'information et d'alerte.

Par ailleurs, les particules PM2.5, intégrées dans le nouvel indice, ne sont, à l'heure actuelle, pas intégrées dans le dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution. Une évolution de ce dispositif est actuellement à l'étude à l'échelon national.

Comparatif des seuils d'indices de l'air pour l'ozone, et lien avec les seuils de déclenchement de dispositif préfectoral



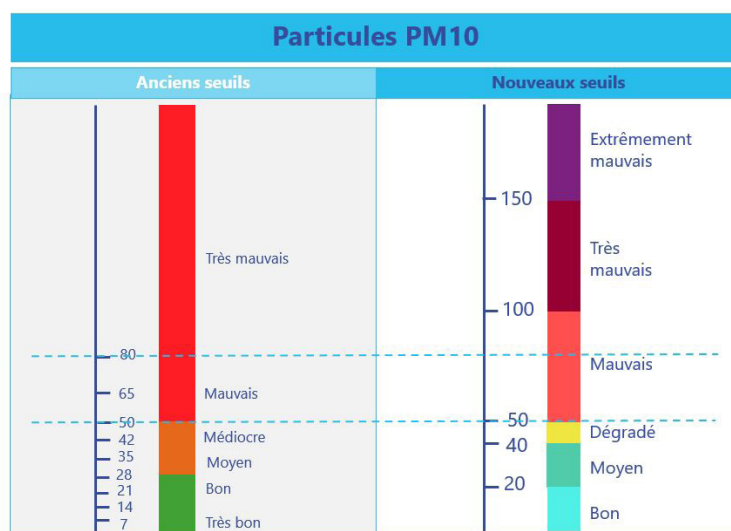
Légende

Concentrations horaires en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Dispositif préfectoral – Niveau d'informations et recommandations

Dispositif préfectoral – Niveau d'alerte

Comparatif des seuils d'indices de l'air pour les particules PM10, et lien avec les seuils de déclenchement de dispositif préfectoral



Légende

Concentrations horaires en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Dispositif préfectoral – Niveau d'informations et recommandations

Dispositif préfectoral – Niveau d'alerte

» LES AUTRES POINTS DE VIGILANCE

Nouveau !



- Un indice qui intègre désormais 5 polluants réglementés mais ne prend pas en compte les effets « cocktails », ni les polluants non réglementés : particules ultrafines, pesticides, pollens...



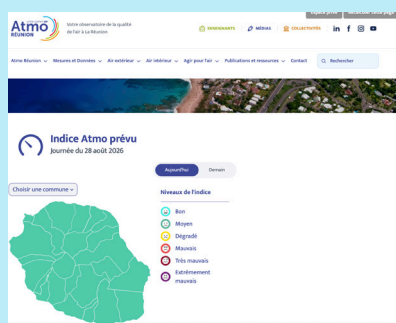
- Un indice de communication, apportant une information simplifiée et basée majoritairement sur une prévision, c'est-à-dire une estimation journalière. Fruit d'une modélisation intégrant les données des stations, il comporte donc une marge d'incertitude à l'image des bulletins météorologiques.
- Un indice au jour le jour pour refléter une situation générale différente d'un jour à l'autre. Par exemple, le polluant qui influence le qualificatif de l'indice peut varier d'un jour à l'autre, etc.
- Il permet seulement de donner, tout au long de l'année, une information qualitative globale sur la qualité de l'air des jours passés et une prévision pour le jour-même et le lendemain.
- Il ne reflète pas, non plus, la pollution chronique et notre exposition à la pollution sur une longue durée. L'indice ATMO ne permet pas d'évaluer la situation de la qualité de l'air à l'échelle annuelle ou de dégager des tendances sur l'évolution de la pollution. Pour cela, il faut se référer aux concentrations de chaque polluant.

L'ESSENTIEL À RETENIR

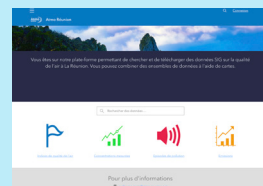
LE NOUVEL INDICE :

- Disponible partout en région, pour les 24 communes de La Réunion.
- Représenté par 6 nouveaux qualificatifs : bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais, extrêmement mauvais.
- Intègre les particules PM2.5 - polluants à impacts sanitaires avérés.
- Basé sur des prévisions modélisées et plus uniquement sur des mesures.
- Répondant aux exigences réglementaires, en reprenant les mêmes seuils, les mêmes polluants et les mêmes codes de communication (qualificatifs, couleurs et recommandations sanitaires).
- Des seuils plus bas et des qualificatifs plus stricts avec l'ajout d'une classe « extrêmement mauvais » et la suppression de « très bon ».
- Une augmentation significative du nombre de jours « moyens », en lien avec des seuils plus bas et l'intégration des particules PM2.5.
- Indice à différencier avec les épisodes de pollution.

OÙ RETROUVER LE NOUVEL INDICE DE L'AIR ?



[Page d'accueil](#)
de notre site Internet



[Portail opendata](#)



Widgets et
réseaux sociaux

COMMENT AGIR AU QUOTIDIEN POUR L'AIR ?

Certains bons gestes permettent de limiter la pollution et de favoriser la qualité de l'air :

 Plus d'infos sur notre nouveau site web !

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.atmo-reunion.net

CONTACT PRESSE

Atmo Réunion
Fabien Georgel
Mob. : 06 92 61 92 79
Tel. : 02 62 28 39 40
contact@atmo-reunion.net
www.atmo-reunion.net